



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1158

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité Techtera, Axelera et Tenerrdis - Attribution de subventions à l'INSA pour son programme de R&D INCREASE, à la société PROCESSIUM pour son programme de R&D DEEPER, à la société HTH pour son programme de R&D MINT et à la société CRMT pour son programme de R&D MOGAS

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1158**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité Techtera, Axelera et Tenerrdis - Attribution de subventions à l'INSA pour son programme de R&D INCREASE, à la société PROCESSION pour son programme de R&D DEEPER, à la société HTH pour son programme de R&D MINT et à la société CRMT pour son programme de R&D MOGAS**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, l'Etat français a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont ainsi été créés pour mobiliser les facteurs clés de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation, et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs.

A partir d'une vision partagée par les différents acteurs, chaque pôle de compétitivité élabore sa propre stratégie et a pour principale mission de :

- concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires,
- promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du pôle sur des thématiques telles que l'accès au financement privé, le développement à l'international, la propriété industrielle, la gestion prévisionnelle des compétences et les ressources humaines, etc.,
- faire émerger des projets collaboratifs stratégiques de recherche et développement (R&D) qui peuvent bénéficier d'aides publiques, notamment auprès du Fonds unique interministériel (FUI).

a) - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon compte aujourd'hui 6 pôles de compétitivité sur son territoire. Ces pôles de compétitivité sont des éléments incontournables de l'écosystème local d'innovation et viennent renforcer les filières prioritaires identifiées dans le cadre de la stratégie de soutien à l'innovation de la Métropole.

Dans le domaine des cleantech, la Métropole apporte son soutien aux 3 pôles de compétitivité suivants :

- Axelera pour la filière chimie-environnement,
- Techtera pour la filière des textiles techniques, matériaux souples innovants,
- Tenerrdis pour la filière des énergies renouvelables.

La Métropole soutient cette dynamique d'innovation et de compétitivité, portée par les pôles de compétitivité de son territoire, en soutenant :

- la réalisation des plans d'action annuels des pôles de compétitivité (mise en relation, usine à projets, accompagnement des entreprises, internationalisation, recherche de financement, journées d'information, etc.),
- la création et le développement d'outils structurants et mutualisés de R&D issus des dynamiques impulsées par les pôles (plateforme mutualisée d'innovation Axel'One, etc.),
- les projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles soumis aux appels à projets du FUI.

b) - Modalités de soutien de la Métropole aux projets collaboratifs de R&D

Les projets collaboratifs de R&D sont des projets menés entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux services ou produits à fort contenu innovant conduisant à une mise sur le marché à 5 ans à compter de la fin de programme. Ces projets se déroulent sur une durée moyenne de 3 ans et doivent présenter un intérêt certain en termes de retombées économiques et d'emplois pour le territoire.

Chaque année, les pôles labellent de nouveaux projets de recherche et de développement qu'ils soumettent à l'État et aux collectivités territoriales dans le cadre d'un appel à projets biannuel. La Métropole est appelée à cofinancer ces projets labellisés, en particulier pour soutenir les acteurs économiques et/ou académiques de son territoire.

Depuis 2005, l'ensemble des appels à projets des pôles de compétitivité ont permis au total de soutenir 1 565 projets, pour un montant de dépenses de R&D de près de 6,8 milliards d'euros un financement public de plus de 2,7 milliards d'euros dont plus de 1,1 milliard d'euros par les collectivités territoriales.

Par délibération n° 2015-1643 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe de soutenir financièrement les projets de R&D et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4 000 000 €.

L'éligibilité des projets de R&D au soutien de la Métropole, est analysée de la manière suivante :

- labellisation effective par un pôle de compétitivité,
- soutien de l'État au titre du FUI ou via Banque publique d'investissement (BPI) France,
- participation d'entreprises, laboratoires de recherche ou universités implantés dans l'agglomération,
- affectation du soutien financier aux petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), très petites entreprises (TPE) et laboratoires publics en priorité,
- présence de sites de R&D des partenaires du consortium sur l'agglomération,
- montant des investissements prévus pour la réalisation du projet (relocalisation d'équipes de recherche, création de plateformes technologiques, etc.),
- retombées économiques prévisionnelles pour l'agglomération en termes de création de valeur, d'activité et d'emploi, ou structuration de la filière dans le tissu local.

Enfin, l'instruction technique et le suivi de la gestion des projets de R&D sont délégués aux services du Ministère de l'économie et de BPI France. Ce mode opératoire présente plusieurs avantages pour la Métropole : sécurité dans l'instruction technique du dossier par expertise, suivi de la valorisation technique des projets, de l'exécution budgétaire et de la réalisation des engagements, connaissance du secteur technologique et industriel concerné qui permet une analyse stratégique des projets.

c) - Proposition de financement des projets de R&D retenus à l'issue du 20ème appel à projets du FUI

Pour le 20ème appel à projets du FUI, 4 projets labellisés par Axelera, Techtera et Tenerrdis, Viaméca et Capenergies ont été retenus officiellement par l'État : les projets DEEPER, INCREASE, MINT et MOGAS.

1 - Le projet DEEPER

Le projet DEEPER, labellisé par le pôle de compétitivité Axelera, dont l'objectif est le développement d'une nouvelle offre de service pour la conception de procédés industriels intégrant des technologies innovantes dans les domaines de la chimie de spécialité et la chimie fine. La filière chimie est en retard quant à l'intégration de nouvelles technologies. Ce projet cible donc l'adoption de méthodes de développement de procédés plus efficaces et l'intégration de l'intensification des procédés, levier important pour permettre au secteur de la chimie de réaliser sa mutation économique. Cette approche innovante réduira les délais de développement et facilitera l'utilisation de technologies plus performantes tout en limitant l'impact environnemental.

Il regroupe 7 partenaires : 2 PME, 2 grands groupes et 3 laboratoires de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire	Financier et montant (€)			Total (en €)
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	
PROCESSION		277 294,23		277 294,23
Partenaire 1	113 057			113 057,00
Partenaire 2			157 725	157 725,00
Partenaire 3	130 266			130 266,00
Partenaire 4	142 787			142 787,00
Partenaire 5	146 755			146 755,00
Partenaire 6			110 456	110 456,00
Total	532 865	277 294,23	268 181	1 078 340,23

Le projet DEEPER constitue pour PROCESSION une opportunité d'accroissement d'activité commerciale et permettra de commercialiser de nouveaux services dans les domaines de la chimie de spécialités, la chimie de consommation et la pharmaceutique. A horizon 2023, Le chiffre d'affaires cumulé attendu pour PROCESSION est de 2 150 k€ et le nombre d'emploi associé de 14. Au niveau global, le projet DEEPER devrait permettre de générer un chiffre d'affaires de 38 M€ et la création de 34 emplois.

2 - Le projet INCREASE

Le projet INCREASE, co-labelisé par les pôles de compétitivité Plastipolis, Axelera et Techtera, propose une approche industrielle innovante complète de la réalisation de pièces composites de structure s'appuyant sur l'injection thermoplastique, technologie éprouvée en termes de cadence, coût et processabilité pour des produits grandes séries pour le marché du transport. Le projet INCREASE permettra également à la filière des transformateurs de matières d'être plus compétitif sur le marché en croissance des composites thermoplastiques. De plus, grâce au développement de concepts techniques et d'une technologie de surmoulage, le projet permettra notamment de réduire le poids des véhicules et l'augmentation de la part des composants recyclés des véhicules.

Il regroupe 9 partenaires : 2 grands groupes, 3 PME, une association, un centre technique et 2 laboratoires.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire	Financier et montant (€)					Total (en €)
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil général de l'Ain	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes		
					dont FEDER	
Partenaire 1			31 858	197 091		228 949,00
Partenaire 2	397 722					397 722,00
Partenaire 3	158 917					158 917,00
Partenaire 4	87 643					87 643,00
Partenaire 5			48 142	297 832		345 974,00
Partenaire 6	216 663					216 663,00
Partenaire 7					172 459	172 459,00
INSAVALOR		197 536				197 536,00
Partenaire 8	89 008					89 008,00
Total	949 953	197 536	80 000	494 923	172 459	1 894 871,00

Le projet INCREASE va participer aux travaux actuels de réduction du poids des véhicules, élément important pour la réduction de la consommation de carburant, mais va également permettre une augmentation de la part des composants recyclés dans les véhicules.

Les partenaires, par la commercialisation des résultats du projet, vont aboutir, dans les 5 ans suivant la fin du projet, à un chiffre d'affaires cumulé de 26 M€ et à la création de 45 emplois.

Les résultats obtenus dans le cadre des travaux du projet pourront faire l'objet de communications scientifiques écrites comme orales et le cas échéant d'une protection juridique dont le brevet si la situation rencontrée le nécessite.

3 - Le projet MINT

Le projet MINT, co-labellisé par les pôles de compétitivité Viaméca et Techtera, a pour objectifs le développement et l'industrialisation des matériaux et procédés pour l'impression 3D sur surfaces textiles. Ce projet doit aboutir à des prototypes hybrides textiles 3D qui valideront les choix technologiques pour les marchés ciblés. Les surfaces textiles hybridées avec des éléments 3D, fonctionnels (domaine de la santé) et décoratifs (domaine de l'habillement et du packaging) répondront ainsi aux attentes du consommateur en quête de produits « sur-mesure » et personnalisés.

Il regroupe 6 partenaires : 2 grands groupes, 3 PME et un laboratoire de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)					Total (en €)	
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes		Conseil général de la Loire		Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes
				dont FEDER			
HTH	82 238	80 000					162 238,03
Partenaire 1	54 587				50 000		104 587,00
Partenaire 2				291 440			291 440,00
Partenaire 3	47 294					47 300	94 594,00
Partenaire 4	46 729					46 600	93 329,00
Partenaire 5			104 463				104 463,00
Total	230 847	80 000	104 463	291 440	50 000	93 900	850 651,03

[mentions non publiées à la demande de la société bénéficiaire]

4 - Le projet MOGAS

Le projet MOGAS, co-labellisé par les pôles de compétitivité Viaméca, Capenergies et Tenerdis, a pour objet le développement d'un moteur à gaz, de composants et technologies à faible empreinte carbone, peu polluant et qui permettront de maintenir de hautes performances sans que celles-ci ne soient réduites par les conditions ambiantes des sites (température, altitude, qualité du gaz) afin de réduire la consommation et le coût d'exploitation du moteur. Ainsi, le principal marché visé se situe dans les pays émergents et chauds pour l'exploitation du gaz naturel et du biogaz, pour apporter des solutions vertes décentralisées et autonomes aux besoins croissants d'énergies, répondre aux problèmes d'infrastructures énergétiques et contribuer aux objectifs de réduction de l'impact environnemental. Chacun des partenaires développera, à terme, ses propres technologies.

Il regroupe 5 partenaires : 4 PME et un laboratoire de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant en €						Total (en €)
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	Conseil général de la Drôme	Conseil régional de PACA	Métropole d'Aix - Marseille - Provence	
Partenaire 1	771 437		200 000				971 437,00
Partenaire 2	30 019				100 000	50 000	180 019,00
Partenaire 3			464 376				464 376,00
CRMT	242 593	250 000					492 593,00
Partenaire 4	64 749			80 000			144 749,00
Total	1 108 798	250 000	664 376	80 000	100 000	50 000	2 253 174,00

Le projet MOGAS porte des innovations technologiques et scientifiques à travers son objectif de développement d'un moteur à gaz innovant, simple et robuste, qui permettra de réduire les émissions de polluants gazeux et d'être compétitif économiquement pour vendre le produit dans les pays émergents et en particulier les pays chauds. Le projet MOGAS devrait permettre la création de plus de 90 emplois d'ici 2023 et de forts impacts économiques générés chez les entreprises sous-traitantes de la région.

Il est donc proposé au Conseil de soutenir les projets suivants, dans le cadre du 20ème appel à projets du FUI :

- DEEPER en attribuant une subvention d'équipement de 277 294,23 € à la société PROCESSION,
- INCREASE en attribuant une subvention d'équipement de 197 536 € à INSAVALOR,
- MINT en attribuant une subvention d'équipement de 80 000 € à la société HTH,
- MOGAS en attribuant une subvention d'équipement de 250 000 € à la société CRMT.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans les conventions-cadre respectives des projets et dans les conventions de subvention faisant l'objet de la présente délibération.

Elles sont allouées sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation pris sur la base du règlement général d'exemption n° 651/2014 par catégorie adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'intervention de la Métropole de Lyon sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement labellisés par les pôles de compétitivité Axelera (chimie environnement), Techtera (textiles) et Tenerrdis (énergies renouvelables).

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 277 294,23 € au profit de la société PROCESSION dans le cadre du projet de recherche et développement DEEPER labellisé par le pôle de compétitivité Axelera pour la période 2016-2019,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 197 536 € au profit de la société INSAVALOR dans le cadre du projet de recherche et développement INCREASE labellisé par les pôles de compétitivité Axelera et Techtera pour la période 2016-2019,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 80 000 € au profit de la société HTH dans le cadre du projet de recherche et développement MINT labellisé par le pôle de compétitivité Techtera pour la période 2016-2019,

d) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € au profit de la société CRMT dans le cadre du projet de recherche et développement MOGAS labellisé par le pôle de compétitivité Tenerrdis pour la période 2016-2019,

e) - les conventions-cadre à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires des projets DEEPER, INCREASE, MINT et MOGAS portant sur leurs engagements,

f) - les conventions de subvention à passer entre la Métropole et PROCESSION, INSAVALOR, HTH et CRMT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2016 et suivants - opération n° 0P0202864 :

a) - pour la société PROCESSION : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 110 917 € en 2016, 55 459 € en 2017, 83 188 € en 2018, 27 730,23 € en 2019,

b) - pour la société INSAVALOR : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 59 261 € en 2016, 79 014 € en 2017, 59 261 € en 2019,

c) - pour la société HTH : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 24 000 € en 2016, 32 000 € en 2017, 24 000 € en 2019,

d) - pour la société CRMT : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 75 000 € en 2016, 125 000 € en 2017, 50 000 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.